

Interpellation

Pour la définition du rôle des conseillers communaux dans des commissions Municipales

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

En s'engageant à participer à la commission pour le suivi de la construction de la crèche-garderie au Lazé, les commissaires s'attendaient à pouvoir jouer un autre rôle que celui qui leur a été accordé.

Il s'est avéré qu'ils n'étaient que des témoins de l'avancement des travaux et de décisions prises à d'autres niveaux. Ils n'ont pas pu empêcher que le résultat ne diverge guère du projet à 44 places qu'ils avaient considéré comme non recevable. Ils ont donc l'impression d'avoir perdu leur temps et dans de pareilles conditions ils ne s'engageraient plus dans une telle commission. Enfin, contrairement à ce qui leur avait été annoncé initialement, leur rapport ne sera pas distribué aux Conseillers.

C'est pour ces raisons que nous demandons à la Municipalité qu'elle définisse dorénavant clairement le rôle que les Conseillers ont à jouer dans une commission de construction ou similaire, via un cahier des charges qui devrait définir non seulement les tâches et les droits des commissaires, mais également les voies de discussions entre tous les participants et la transmission des informations au Conseil communal.

St.-Légier, le 25 juin 2018

Monica Simonet



Giuseppe Singarella



Yves Filipozzi



Pierre-Alain Besson



Andréault



Richard



S. Lopez